

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 08/29/2016 Date de révision: 10/21/2016 Version: 503-2016c

SECTION 1: Identification

Identification

Nom du produit : WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Code du produit : 503, 503-8

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Pigmentés pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 866-937-8797 or 989-684-7286
www.westsystem.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2
Skin Sens. 1
Muta. 2
Aquatic Chronic 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

Attention

Mentions de danger (GHS)

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS)

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Dioxyde de titane	(n° CAS) 13463-67-7	30 - 60
2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène])bis(oxirane) homopolymérisé	(n° CAS) 25085-99-8	20 - 40
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	(n° CAS) 2210-79-9	5 - 20
Noir de carbone	(n° CAS) 1333-86-4	1 - 5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation** : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire** : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion** : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation** : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire** : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie** : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, phénoliques.
- Réactivité** : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie** : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Nettoyer les surfaces contaminées en profondeur. Ventiler la zone.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Lorsque mélangé à des agents de durcissement présents en grandes quantités, ce produit peut causer une réaction exothermique capable de générer suffisamment de chaleur pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Température de conservation : 40°F (4°C) - 120°F (49°C).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Dioxyde de titane (13463-67-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust)
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	5000 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	2,4 mg/m ³ (fine TiO ₂) 0,3 mg/m ³ (ultra fine TiO ₂)
2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène])bis(oxirane) homopolymérisé (25085-99-8)		
Non applicable		
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (2210-79-9)		
Non applicable		
Noir de carbone (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	1750 mg/m ³

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Noir de carbone (1333-86-4)		
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³ 0,1 mg/m ³ (Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons)

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte
Couleur	: Gris
Odeur	: Douce
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F (204°C) (évaluation basée sur la liste des composants)
Point d'éclair	: > 200 °F (93°C) basé sur les résultats des essais ASTM D92 à partir de produits similaires.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: < 1 (évaluation basée sur la liste des composants)
Densité relative	: 1,9
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Autres informations	
Densité apparente	: 15,6 lb/gal (1.87 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'entreposage.

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une masse de plus d'une livre de produit ajoutée à une amine aliphatique provoquera une polymérisation irréversible, avec une importante accumulation de chaleur. Les acides forts, les bases, les amines et les mercaptans peuvent provoquer la polymérisation.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides forts. Bases. Amines. Mercaptans.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, phénoliques.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6,82 mg/l/4h

2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène])bis(oxirane) homopolymérisé (25085-99-8)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 23000 mg/kg

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (2210-79-9)	
DL50 orale rat	4000 - 5800 mg/kg
CL50 inhalation rat	6090 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
CL50 inhalation rat	1220 ppm/4h

Noir de carbone (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Non classé

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Noir de carbone (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité

Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Mobilité dans le sol

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Dioxyde de titane	(n° CAS) 13463-67-7	Non classé
2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène])bis(oxirane) homopolymérisé	(n° CAS) 25085-99-8	Toxicité chronique pour le milieu aquatique 2
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	(n° CAS) 2210-79-9	Toxicité chronique pour le milieu aquatique 2
Noir de carbone	(n° CAS) 1333-86-4	Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences du DOT et TMD

Non réglementé

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 3082

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Classe (IMDG) : Matières et objets dangereux divers

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Polluant marin : Oui

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 3082

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Classe (IATA)	: Marchandises dangereuses diverses
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Polluant marin	: Oui

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

2,2'-[Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène]]bis(oxirane) homopolymérisé (25085-99-8)	
Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle (2210-79-9)	
Flag réglementaire EPA TSCA	TP - TP - Indique une substance assujettie à un protocole d'essai proposé à la section 4 de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Les secrets commerciaux relatifs au SIMDUT du Canada : Aucune donnée disponible.

Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Dioxyde de titane (13463-67-7)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	

Noir de carbone (1333-86-4)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	

Dioxyde de titane (13463-67-7)
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Noir de carbone (1333-86-4)
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

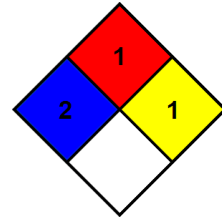
Date d'émission	: 08/29/2016
Date de révision	: 10/21/2016
Version	: 503-2016c
Autres informations	: Aucun(e).

WEST SYSTEM® 503 Gray Pigment

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Danger pour la santé NFPA : 2
Danger d'incendie NFPA : 1
Réactivité NFPA : 1



Notation HMIS III

Santé : 2
Inflammabilité : 1
Physique : 1

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.